



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 10 Mars 2018 au Yacht Club de Cannes

L'Assemblée Générale 2018 a été convoquée par courrier électronique daté du 8 février 2018 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. CR des réunions du Conseil d'Administration et de l'enquête réalisée par Monsieur Bruno Troublé
4. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
5. Calendrier des événements – Conditions d'organisation des régates
6. Election du Conseil d'administration et nomination de Monsieur Bruno Troublé en qualité de Conseiller Spécial auprès de l'AFYT
7. Désignation du Bureau et du Président par le CA
8. Questions diverses

1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de Cannes pour son accueil.

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice écoulé proposés par le trésorier (absent), sont présentés par Roger Gibert.

Les principales informations à retenir pour l'exercice 2017 sont :

- les recettes pour un total de **+21 018 Euros**, dont cotisations des membres et certificats de jauge : (le nombre total de jauge de l'année 2017 est de 163 contre 148 en 2016).
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : - **13 145 Euros**
- la disponibilité en caisse fin 2017 est : **+ 31 762 Euros**

Les comptes 2017 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

www.afyt.fr

Concernant les **cotisations pour 2018** il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale de ne pas les modifier:

Les montants des cotisations et frais sont définis comme suit :

- Cotisation des membres (armateur ou amateur) : 30 Euros,
- Jauge renouvellement : 70 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Jauge pour la première année : 140 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 200 Euros.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration garde le barème suivant :

- 1000 Euros : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 500 Euros : pour Voiles du Vieux Port,
- 200 Euros : pour Calanques classique, Porquerolles classique, Trophée Bailli de Suffren, Corsica classic, Trophée Pasqui, Coupe d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

3 – CR DE LA REUNION DU CA SUITE A L'ENQUETE REALISEE PAR MONSIEUR BRUNO TROUBLE

Roger Gibert reprend points par points les questions principales soulevées par l'enquête de Monsieur Bruno Troublé (vous trouverez tous les commentaires en Annexe).

Une synthèse de toutes ces réflexions sera communiquée au CIM, afin qu'elle soit soumise à la commission de jauge.

L'AFYT demandera au CIM la mise en place d'une meilleure communication, afin que les armateurs soient correctement informés en temps réel des décisions prises, décisions qui ont une influence sur leur APM.

4 - RAPPORT MORAL – JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Le Président présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2017, et les relations avec les différentes entités concernées par les Yachts de Tradition.

Saison 2017 : pour les événements 2017, il est à noter une participation stable et d'excellentes relations avec nos partenaires étrangers et autres associations nationales.

5 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CONDITIONS D'ORGANISATION.

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé suite à la réunion AFYT – organisateurs qui s'était tenue lors des Voiles de Saint-Tropez, et validé à l'occasion de la Remise des Prix AFYT à Paris. Il est disponible sur le site web de l'AFYT.

- A noter une nouvelle course, la Coupe de Printemps du Yacht Club de France entre Antibes et Porquerolles avec une Escale de 48h au Lavandou, à l'issue des Voiles d'Antibes – Trophée Panerai (Départ le lundi 4 Juin 2018) Renseignements sur le Site du Yacht Club de France : www.ycf-club.fr

- A noter également l'annulation de la Coupe de la Voile Classique, organisée par le YCIF, qui à la suite des dernières inondations en Ile de France ne pourra pas être prêt à l'échéance.

Certains Club ont fait la demande d'une labélisation par l'AFYT de certains rassemblements amicaux (pas de courses officielles).

L'Assemblée Générale accepte l'idée de labéliser les rassemblements existants, sous conditions qu'ils respectent une charte à définir et qu'ils ne portent pas préjudices aux événements du Programme Officiel.

Chaque événement devra faire une demande de label détaillée et chaque demande sera étudiée au cas par cas.

L'Assemblée Générale décide d'apporter son soutien à la Course « Panerai Transat Classique » organisée par nos amis de l'Atlantic Yacht Club, qui partira le 8 Janvier 2019, pour un parcours Arrecife (Lanzarote) vers Christophe Harbour (St Kitts).

6 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres sortants du CA sont :

- **Frédéric BERTHOZ**
- **René – Yves ETTER**
- **André BEAUFILS (Es Qualité de Président de la SNST)**

qui se représentent.

Frédéric Berthoz et René – Yves Etter sont réélus à l'unanimité.

La SNST ayant changé de Président, c'est Monsieur Tony OLLER qui siégera au Conseil d'Administration de l'AFYT en sa qualité de Président de la SNST.

Idem pour le Marenostrom Racing Club, organisateur du Trophée Bailli de Suffren.
C'est Monsieur Lionel PEAN qui remplace Monsieur Henri – Christian SCHROEDER en qualité de Président du Marenostrom Racing Club au Conseil d'Administration de l'AFYT.

Il restait à élire un membre au Conseil d'Administration pour remplacer Jean-François BEHAR démissionnaire.

Se présentait : Monsieur Henri FERBUS
Monsieur Guy Ribadeau – Dumas

C'est Monsieur Guy Ribadeau – Dumas qui a été élu avec 14 Voix (Monsieur Henri Ferbus obtient 9 voix).

Le **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

Membre de droit : - **le Président du Yacht Club de France**,

Sortants après 2018 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert**
 - **Thibaud Assante** - **Gwenhael Le Boulay**

Sortants après 2019 : - **Yann Joannon** - **Guy Ribadeau Dumas**
 - **Francis Van de Velde** - **Jean-Philippe Gervais**

Sortants après 2020 : - **Frédéric Berthoz** - **Lionel Péan**
 - **René – Yves Etter** - **Tony Oller**

Suite au Conseil d'Administration du 18 Janvier dernier, l'Assemblée Générale de l'AFYT valide la nomination de Monsieur Bruno TROUBLE comme Conseiller Spécial pour une durée de 1 année.

7 – DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric Berthoz**
- Trésorier : **René-Yves Etter**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**
- Secrétaire Général Adjoint : **Yann Joannon**

8 – QUESTIONS DIVERSES – TRAVAIL DES COMMISSIONS

- **Edith Frilet** souhaite s'impliquer activement dans un travail de fonds sur le Patrimoine des Yachts Classique. Il est indiqué qu'une Commission Patrimoine existe déjà, dirigé par Francis Van de Velde. Edith va se rapprocher de Francis pour collaborer avec lui et transmettre leurs travaux au CA qui transmettra à tous les membres.
- **Gwenhael Le Boulay** évoque les missions de l'AFYT et la vision à long terme de notre Association qui ne doit pas être seulement la coordination du calendrier et le travail sur la jauge, mais aussi se rapprocher des Armateurs et de leurs attentes.

Il serait peut être souhaitable de créer une Commission « Armateur » qui pourrait être coordonnée par Gwenhael Le Boulay si il accepte.

- Les membres de l'AFYT souhaitent également que des Armateurs et des Historiens puissent suivre les travaux du CIM à titre consultatif et transmettre leurs expériences et connaissances particulières.

Dans les autres Associations de Classe (AIVE, RANC ...) il existe des Commissions CIM qui permettent à chaque Association de travailler sur des propositions qui sont ensuite proposées au CIM.

Il ressort de toutes ces questions que plusieurs Commissions doivent être créées et que leurs travaux doivent être régulièrement soumis au Conseil d'Administration pour information et pour transmission à tous les membres.

Commission Patrimoine – Francis Van de Velde et Edith Frilet

Commission Armateurs – Gwenhael Le Boulay ?

Commission CIM – A définir

Commission Communication – A définir

Si vous souhaitez participer à une de ces commissions, merci de nous prévenir par retour de mail.

Le Président conclut en proposant les dates des prochaines réunions du Conseil d'Administration de l'AFYT :

- Un Rendez-Vous en Juin aux Voiles d'Antibes (Samedi 2 Juin 2018 à 18h00 - à confirmer)
- le 4 Octobre 2018 à 9h30 à Saint-Tropez (avec les organisateurs).

La prochaine Assemblée Générale de l'AFYT (en mars 2019) se déroulera à Saint – Tropez.

Les lieux respectifs seront précisés ultérieurement.

La réunion est close à 12h00.

Conseil d'Administration - Présents & Représentés :

Yves LAGANE
Frédéric BERTHOZ
Yann JOANNON
René Yves ETTER – Représenté
Roger GIBERT
Francis VAN DE VELDE – Représenté
Jean-Christophe GERVAIS - Représenté
André BEAUFILS – Représenté

MEMBRES AFYT Présents et/ou Représentés :

Les Dames de Saint – Tropez - Les Voiles d'Antibes - Les Régates Royales - Les Voiles de Saint
– Tropez - Les Voiles du Vieux Port - Trophée Bailly de Suffren

AIGUE BLU
GLEN MAEL
RATAFIA
LULU
VIOLA
IRINA VII
CASARCA
PALYNODIE
NAGAÏNA
MARIA GIOVANNA
EVA
ARCADIA
SQUALL
ENCOUNTER
IRENE
OUTLAW
ALCYON
ROI D'YS

ANNEXE

Commentaire du questions / réponses Bruno Troublé 2017

Propriétaire à la barre

Très compliqué à mettre en place et à contrôler.

C'est à la discrétion de l'organisateur d'improviser, s'il le souhaite sur ce sujet.

Equipers professionnels

La présence d'équipers professionnels est un atout qui fait progresser en performances et en sécurité

Poids non pris en compte

Le B*Ps est l'image du déplacement qui donne une indication de poids suffisamment précise pour les yachts IOR et plus approximative pour les autres carènes.

S'orienter vers la pesée des bateaux pose une difficulté majeure et ne solutionne pas la question. Comment contrôler que tous les bateaux sont pesés dans une configuration identique: équipement - voiles - niveau des réservoirs (eau & gas-oil) aménagement etc

Lp non pris en compte

Exact si Lp est la données qui peut représenter le recouvrement des voiles d'avant

Différencier bateaux de croisière et régates

Le Ca est le paramètre qui en est chargé

Le CIM a besoin de jaugeurs professionnels

Augmenter les contrôles de jauge »

Il faudrait dégager un budget pour attirer des nouveaux Jaugeurs.

Roger Gibert va projeter un Budget qui pourra être intégré dans une augmentation du Tarif des Certificats le cas échéant.

Classement Temps / Temps plutôt que Temps / Distance

Mathématiquement moins précis

Inclure coureurs dans comité de jauge

Il faudrait intégrer des Armateurs et des Historiens

Diminuer subjectivité et donner visibilité sur critères d'authenticité Co

Actuellement jugement sur 11 critères au lieu de 3 auparavant, puis harmonisation dans comité

Prendre en compte la force du vent

La jauge IMS avait cet objectif qui fut abandonnée car trop complexe

Visibilité de tous les certificats

Comme pour les Certificats de l'AFYT, tous les Certificats devraient être consultable sur les Sites Web des Associations Nationales et du CIM.

Surveiller la modernisation des yachts

Malheureusement, le comité n'est pas systématiquement consulté.

Le problème essentiel demeure dans la déclaration des modifications qui n'est pas toujours effectuée par les bateaux.

Suppression pénalité sur winch et mat alu originaux

Le comité examine ces paramètres

Parcours trop courts

A la discrétion des organisateurs, ne concerne pas la jauge

Favorable ou non au changement CIM vers IRC

La formule de l'IRC reste tout de même secrète (et privilégie la performance) et il n'est pas certain qu'elle règle tous les problèmes.

Il est décidé par le CA que pendant la saison 2018 des comparatifs de classements avec la Jauge CIM et la Jauge IRC seraient effectués. Une analyse en fin de saison devra évaluer les situations, les écarts, les résultats ... et déterminera la suite à donner.